

BOURS INFOS

Bours, l'esprit nature



Boursoises, Boursois,

Vous avez souhaité renouveler votre confiance à l'équipe municipale dont j'ai l'honneur d'être à la tête depuis désormais trois mandats : nous vous en remercions tous vivement.

Ce nouveau conseil municipal, plus féminisé et légèrement rajeuni, se met donc au travail pour 6 ans, au service de tous, avec conviction et enthousiasme.

Malgré un contexte économique hélas toujours morose, tant sur un plan sociétal que pécuniaire, nous souhaitons continuer à œuvrer pour l'embellissement général de notre village tout en jugeant la pression fiscale comme nous l'avons fait depuis trois ans maintenant.

Cela se traduit, non seulement par l'entretien et la réfection des infrastructures mais également par le biais de soutien à des manifestations organisées par nos associations boursoises, novatrices, dynamiques et garantes de lien social dans un monde qui en manque cruellement.

La poursuite du Caminadour en « stabex » autour du lac Gubinelli et la réalisation d'un théâtre de verdure sur l'île par le Grand Tarbes donneront lieu, n'en doutons pas, à de nouvelles et belles initiatives artistiques.

Puis, il s'agit, notamment, de réaliser l'aménagement du centre du village que nous vous avons présenté lors de la campagne électorale et qui s'inscrit dans la continuité de notre programme. A ce propos, les études relatives à la création d'un cabinet médical en lieu et place de l'ancien presbytère ont bien avancé. En ces temps de désertification médicale, de saturation des urgences et de difficulté de permanence des soins, il nous semblait primordial et opportun d'offrir aux boursois la possibilité de se soigner au plus près de chez eux.

Tous ces projets d'envergure sont élaborés avec, constamment à l'esprit, le bien-être des boursois et la volonté de maîtrise des coûts engendrés. L'appui de l'ADAC (agence départementale d'accompagnement des collectivités), en ce sens, est précieux.

La période des vacances estivales se profile déjà, en témoigne le retour prégnant du soleil. Aussi et pour conclure, je voudrais souhaiter à chacun d'entre vous, ainsi qu'au nom de tous les élus, un bon et serein été 2014.

Bonne lecture de ce nouveau numéro de votre magazine communal.

Marc GARROcq, maire

Sommaire

- Page 1 : édito
- Page 2 : vos élus au travail
- Page 3 : vie pratique
- Page 4 : vie pratique et agenda estival

Nos élus boursais participent aux commissions communales et à l'administration des établissements de coopération intercommunale, qu'il s'agisse des commissions inhérentes à la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes ou aux différents syndicats d'intérêt communal.

Le maire, Marc Garrocq, est président de droit de toutes les commissions communales.

Il est également le seul délégué communautaire à la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes (fonction du nombre d'habitants de la commune, Daniel Garoby est son suppléant), 2^{ème} vice-président du Grand Tarbes, Président de la Commission Environnement du Grand Tarbes et Président du SYMAT.

COMMISSIONS COMMUNALES	
COMMISSION TRAVAUX	D. GAROBY
COMMISSION ECOLE + BUDGET	A. BASSI
COMMISSION COMMUNICATION + ASSOCIATIONS	N. LAMÉRE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND TARBES	
COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE - VOIRIE COMMUNAUTAIRE	D. GAROBY
COMMISSION COMMERCE - REVITALISATION DU CENTRE VILLE	J. P. FRANCOIS
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	C. BONNET
COMMISSION EDUCATION - CULTURE - PÔLE UNIVERSITAIRE	S. DONADELLO
COMMISSION ENVIRONNEMENT	N. LAMÉRE
COMMISSION EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - GENS DU VOYAGE	J. GRASPAIL
COMMISSION EQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE	B. SOLANET
COMMISSION FINANCES ET PROCEDURES ADMINISTRATIVES	A. BASSI
COMMISSION PERSONNEL	N. LAMÉRE
COMMISSION POLITIQUE DE LA VILLE	A. NEBOUT
COMMISSION TRANSPORTS - MOBILITE URBAINE	R. DURAND
COMMISSION TRAVAUX	D. GAROBY
COMMISSION FONDS DE CONCOURS	A. BASSI

SYNDICATS DEPARTEMENTAUX		
	TITULAIRE	SUPPLEANT
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE (S.D.E)	D. GAROBY	J. GRASPAIL
SYNDICAT MIXTE DE L'AGGLOMERATION TARBAISE (SYMAT)	M. GARROCQ	C. BONNET
SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ADOUR-COTEAUX	A. BASSI B. SOLANET	D. GAROBY S. BAECKE

DIVERS	
DELEGUE DEFENSE	A. BASSI
SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (S.C.O.T.)	D. GAROBY
C.C.A.S.	S. DONADELLO / A. NEBOUT
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EQUIPEMENT DU LIT DE L'ADOUR BOURS-BAZET	M. GARROCQ / D. GAROBY / A. BASSI / R. DURAND / B. SOLANET

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

AFIN DE « MIEUX VIVRE ENSEMBLE », QUELQUES RÈGLES SIMPLES SONT À CONNAÎTRE (EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 27 DÉCEMBRE 1990).

➔ **Bricolage et jardinage : les horaires à respecter :**

Les activités les plus bruyantes (tondeuses, tronçonneuses, perceuses et autres appareils sonores) ne sont autorisées que durant les heures suivantes :

Du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30

Les samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h

➔ **Animaux :**

Les propriétaires d'animaux, et notamment de chiens, doivent prendre toutes les mesures utiles pour prévenir la gêne de leur voisinage, en empêchant leurs animaux de faire du bruit de manière trop répétée et intempestive.

➔ **Incinération végétaux :**

circulaire du 18 novembre 2011 :

le brûlage à l'air libre des déchets verts des particuliers et professionnels est interdit. Il est interdit en zone urbaine et également périurbaine et rurale s'il existe un système de collecte et/ou de déchèteries.

➔ **Sur la voie publique sont interdites :**

- L'utilisation d'appareils de diffusion sonore de type haut-parleur, tels que les récepteurs radio, les mini chaînes portables...

- La réparation ou le réglage de moteurs (*sauf dépannage de véhicule immobilisé de facto et pour une courte durée*)

- L'utilisation de pétards (*sauf dérogation lors de certaines fêtes*).

➔ **Tarifs location salle des fêtes :**

- 200 € pour les personnes résidant dans la commune
- 300 € pour les personnes extérieures parrainées
- 500 € pour les personnes extérieures.

Deux chèques de caution Seront demandés, un pour les éventuels dégâts, de 600 €, et un autre pour le tri des déchets, de 100 €.

➔ **Activités**

professionnelles :

Les outils ou appareils utilisés dans le cadre d'activités professionnelles, et provoquant une gêne sonore pour le voisinage, ne peuvent être utilisés entre 20 h 00 et 7 h 00 en semaine et toute la journée les dimanches et jours fériés.

NUMEROS UTILES

SAMU 15

Pompiers 18

Police 17



Appelez le **112** pour toute urgence. Numéro prioritaire sur les téléphones portables. Il fonctionne également avec les téléphones fixes. Vous serez redirigés vers les pompiers ou le SAMU.

Un **numéro d'urgence national et gratuit**, le **114**, est opérationnel pour rendre accessible les communications avec les services de secours (SAMU, Sapeurs pompiers, police/gendarmerie) **aux personnes sourdes et malentendantes**.

39 66

Un nouveau numéro pour contacter un médecin de garde la nuit, le week-end et les jours fériés partout en Midi-Pyrénées :

Les usagers du système de santé en Midi-Pyrénées peuvent désormais composer un nouveau numéro, le **39 66** pour trouver un médecin à leur écoute quand les cabinets médicaux sont fermés (**le soir à partir de 20 h 00, la nuit, le week-end et les jours fériés**).

Ce dispositif sera complémentaire du **15**, le numéro dédié à toutes les urgences vitales.

Pour les patients, le bon réflexe est de toujours **téléphoner avant de se déplacer**. La réponse médicale aux appels téléphoniques au 39 66 sera assurée dans chaque département par des médecins généralistes libéraux, en coordination avec les médecins urgentistes du SAMU (15).

VIE PRATIQUE

Comment obtenir ou renouveler sa carte nationale d'identité ?

Pièces à fournir :

- 2 photos d'identité récentes réalisées de préférence en couleur et chez un photographe,
 - L'ancienne carte d'identité,
- Un justificatif d'état civil (*extrait de naissance délivré par la mairie du lieu de naissance si carte identité nationale périmée depuis plus de 2 ans, ou perdue/volée, ou établie hors des Hautes-Pyrénées*),
- Un justificatif de nationalité française (*pour les personnes nées à l'étranger ou de parents étrangers*),
- Un justificatif de domicile (*facture d'électricité, facture de téléphone fixe, déclaration d'impôt, etc. de moins de 3 mois*).
- Un timbre fiscal (25 €) en cas de perte ou vol.

Comment obtenir un passeport biométrique ?

Les demandeurs peuvent s'adresser, quel que soit leur domicile, auprès de 14 mairies du département équipées de stations biométriques de passeports :

- Tarbes, Aureilhan, Séméac, Vic en Bigorre, Maubourguet, Castelnau-Magnoac, Trie sur Baïse, Tournay, Argelès-Gazost, Lourdes, Luz St-Sauveur, Bagnères de Bigorre, Lannemezan, et Arreau.

Ce service est ouvert du lundi au vendredi, de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 17 h 30.

Attention : le demandeur doit déposer personnellement sa demande auprès des services de l'Etat Civil équipés pour traiter les demandes de passeports biométriques. La présence des mineurs est obligatoire dans le cadre du renouvellement de leur passeport et ils doivent être accompagnés par une personne exerçant l'autorité parentale.

Chaque demandeur (majeur, mineur) doit être présent pour l'obtention et la réception des passeports.

Pièces justificatives à produire :

- 1 formulaire de demande complété et signé.
- 2 photos d'identité en couleur et réalisées par un photographe,
- 1 timbre fiscal : 86 € (majeur) / 42 € (15 à 18 ans) / 17 € (- de 15 ans).
- 1 justificatif de domicile ou de résidence de moins de 3 mois.
- 1 pièce d'identité ou l'ancien passeport.
- 1 justificatif de nationalité française (*sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France*).
- 1 copie intégrale d'acte de naissance (à demander à sa commune de naissance).
- 1 justificatif de l'autorité parentale pour un mineur, et le cas échéant, le jugement de divorce.

AGENDA ESTIVAL

Dimanche 22 juin
Gala annuel de Ka'Danse
(parc des expositions de Tarbes)

Vendredi 27 juin
Kermesse de l'École

Dimanche 29 juin
« Quand la musique rencontre la danse »
- 16 h 30 : représentation des élèves de Promusica et de Ka' Danse
- 18 h 00 : apéritif concert de l'Harmonie du Grand Tarbes

Samedi 5 juillet
Féria de l'Adour
2^{ème} édition à but caritatif, en partenariat avec l'association « Rêves » pour Jules.
Il s'agit d'aider un enfant malade à réaliser son rêve.

Dimanche 13 juillet
Repas champêtre et bal
organisés par le C.A.C.B.
Feux d'artifice sonorisé sur les lacs.

Vendredi 9 et samedi 10 août
Fête locale
Repas, concours de pétanque et bal.
Organisée par le C.A.C.B.

Vendredi 5 et samedi 6 septembre
Concours de pétanque
Organisé par la pétanque boursoise, place de l'école.